



Caisse de Prévoyance et de Retraite
du Personnel Ferroviaire

Communiqué de presse

le 17 janvier 2024

La caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire : naissance d'un organisme de protection sociale original

Dans le contexte de l'ouverture à la concurrence, et dans la perspective d'un élargissement de son champ d'action à l'ensemble de la branche ferroviaire, la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF devient la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire. Ce changement de dénomination introduit par le [décret n°2024-10 du 5 janvier 2024](#) marque une nouvelle étape dans l'histoire de la protection sociale du monde ferroviaire.

« Nouveau nom, nouveau logo... Mais toujours CPR ! Les cheminots actifs et retraités sont très attachés à leur régime spécial, à notre organisme et à la qualité du service que nous leur rendons. En devenant l'interlocuteur de tous les salariés et de tous les employeurs de la branche, notre ambition sera de consolider ces acquis et de mettre la protection sociale au service de l'ensemble du monde ferroviaire » a déclaré Pierre ROBIN, directeur général.

La CPR devient en 2024 l'organisme de protection sociale de toute la branche ferroviaire

Dans le prolongement de la loi du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire, les pouvoirs publics ont décidé de confier à la CPR de nouvelles responsabilités en matière de protection sociale pour accompagner les mutations du monde ferroviaire.

S'agissant de la retraite, la CPR garantira la portabilité du régime spécial pour les salariés au statut SNCF qui rejoindront ou qui seront transférés vers une autre entreprise ferroviaire dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs.

S'agissant de l'assurance maladie, la CPR deviendra à l'automne 2024 l'interlocuteur de tous les salariés et de tous les employeurs de la branche ferroviaire, qu'ils soient affiliés au régime spécial (actifs et retraités au statut SNCF) ou au régime général (contractuels SNCF et salariés des autres entreprises ferroviaires).

Un nouveau logo et un nouveau site internet

Le logo se modernise en s'appuyant sur des marqueurs historiques (l'acronyme CPR, l'hexagone orange et la couleur violette, référence à une histoire commune avec la SNCF) et en affirmant plus encore l'identité ferroviaire de l'organisme. L'ajout d'un train, comme un trait d'union entre tous les publics d'une caisse professionnelle rassembleuse, apporte un effet de vitesse et une dynamique, en miroir des mutations du monde ferroviaire que la CPR va accompagner.

Les contenus et l'ergonomie du site www.cprpf.fr ont été revus en tenant compte des axes d'amélioration identifiés par ses utilisateurs lors d'une enquête de satisfaction, et en privilégiant un accès par profils. La CPR s'est également attelée à rendre son site internet plus accessible, afin que tous ses publics puissent accéder aux informations qui les concernent sans difficulté.

A propos de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire

La CPR - autrefois établissement intégré au sein de l'entreprise SNCF - est un organisme de sécurité sociale autonome depuis le 30 juin 2007. Elle gère le régime spécial de prévoyance (assurance maladie) et le régime spécial de retraite pour les cheminots et leurs familles. Elle verse chaque année à ce titre environ 7 milliards d'euros de prestations sociales à plus de 470.000 bénéficiaires.

La CPR s'appuie sur l'expertise de 800 collaborateurs qui exercent pour la plupart au siège de Marseille, mais également au sein d'un réseau de proximité couvrant l'ensemble du territoire.

Elle intervient dans l'univers de la protection sociale aux côtés du régime général (CPAM, CARSAT...), du régime agricole (MSA) et des autres régimes spéciaux.

La CPR est également un acteur et un partenaire social majeur du monde ferroviaire dont elle accompagne depuis toujours les évolutions et les mutations.

Pour en savoir plus : www.cprpf.fr

[La CPR vous souhaite une excellente année 2024 ! - CPR \(cprpf.fr\)](#)

Contact Presse :

Inès VINSOT – Responsable Communication et Partenariats

07 86 96 16 99

ines.vinsot@cprpf.fr